MOTIVATION D'AVIS CGT - CSEC EDF - 06/11/26

Décision Finale d'Investissement sur les EPR2

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CSEC, chers Collègues,

Le chantier du siècle sur les EPR2 est pour la FNME-CGT un enjeu majeur des années à venir.

Outre l'incontournable nécessité de renouveler nos moyens de production pilotable, ce projet, porteur de milliers d'emplois pour toute la filière du nucléaire, participera à la pérennité et au développement d'un tissu industriel aujourd'hui fragilisé par des décennies de libéralisme financier et d'errances politiques centrées sur de basses considérations électorales.

Ces chantiers, qui mobiliseront à leur pic 55 000 emplois pendant au moins 15 ans, doivent notamment être tournés vers les territoires d'accueil. Les travailleurs auront besoin de services publics pour vivre autour des sites et les territoires doivent pouvoir poursuivre leur développement économique.

La FNME-CGT porte une attention particulière à favoriser l'économie locale liée à ces chantiers et à assurer des emplois en nombre, qualifiés et non délocalisables pour la future exploitation des installations.

La FNME-CGT soutient le principe d'un programme industriel ambitieux de relance du nucléaire en France, comme outil central pour assurer la sécurité d'approvisionnement électrique, garantir une électricité décarbonée pilotable, et maintenir une souveraineté énergétique et industrielle française.

En dehors de l'énergie hydraulique, le nucléaire constitue la seule source d'énergie décarbonée pilotable à grande échelle, élément central d'inertie contribuant à la stabilité du réseau.

Pendant plus de dix ans, la politique énergétique a visé la réduction du parc nucléaire, jusqu'à la fermeture de réacteurs, ce que notre fédération n'a cessé de dénoncer. Cette décision est donc un signal fort, d'autant que la crise énergétique de 2022 et l'arrivée des énergies renouvelables intermittentes ont brutalement démontré le besoin de capacités pilotables.

La FNME-CGT porte aussi la prolongation du parc historique à 60, voire 80 ans, tant que les conditions de sûreté sont réunies. Mais cela ne suffira pas : l'électrification des usages, essentielle pour la lutte contre le réchauffement climatique, exige de valider sans tarder la construction de ces six réacteurs.

Après les aventures hasardeuses d'Hinkley Point C et de Sizewell C, ce programme doit marquer le retour d'EDF à sa mission première : le Service Public de l'électricité en France.

Le marché de l'électricité, fortement dénoncé par notre fédération, est inadapté au financement des infrastructures de long terme comme le nucléaire. L'aide d'État est une condition indispensable à ce type d'investissement, sans pour autant répercuter des coûts financiers sur les usagers et la collectivité.

Au-delà de l'aide, le cadre retenu reste celui du marché et de la libéralisation : société de projet dédiée, contrat pour différence, engagements négociés avec la Commission européenne. Ce système exige une rentabilité élevée sur chaque mégawattheure, renchérit le coût de l'électricité pour l'usager et fragilise la capacité d'EDF à financer le chantier au moindre aléa, qu'il soit technique, environnemental ou de délai.

Les EPR2 ne doivent pas devenir une nouvelle manne pour la rentabilité du capital mais être un outil au service des choix de la Nation pour une véritable politique industrielle planifiée et pilotée publiquement.

Après plusieurs années de développement et plusieurs milliards d'euros déjà engagés par EDF, la CGT partage l'enjeu d'une décision d'ici la fin de l'année. Elle sera donc particulièrement attentive à l'adoption définitive de la loi de finances 2027, qui doit valider le prêt bonifié et garanti par l'État, ainsi qu'à l'issue des discussions avec la Commission européenne, qui mène une enquête approfondie sur ce dispositif.

CONTACT :
Thomas PLANCOT
RS CGT CSEC EDF
thomas.plancot@edf.fr

MOTIVATION D'AVIS CGT - CSEC EDF - 06/11/26

Décision Finale d'Investissement sur les EPR2

La FNME-CGT rappelle que le livret A est destiné au logement social, qui nécessite un regain politique pour répondre aux besoins de la population et que le financement des EPR2 ne peut se faire en détournant l'épargne populaire. La FNME-CGT a bien d'autres solutions, telles que son Programme Progressiste de l'Energie, permettant d'investir sans risque pour de nouveaux moyens pilotables.

Pour la FNME-CGT, le soutien de l'État doit être intégral, comme lors de la construction du parc historique. Un service public dans une entreprise intégrée, c'est un coût de construction allégé, un financement et une rémunération du capital bien plus faibles, et un prix du mégawattheure plus juste.

Concernant les négociations avec l'Europe, celles-ci ne doivent pas modifier les conditions de validation du mécanisme en y ajoutant des contreparties inacceptables, qu'il s'agisse de mesures structurelles affaiblissant EDF ou d'obligations de commercialisation de l'électricité au profit de ses concurrents.

La FNME-CGT considère que le développement d'un parc nucléaire public constitue un levier capital pour garantir la souveraineté énergétique du pays, la décarbonation de l'économie, la sécurité d'approvisionnement et l'accès de tous à une énergie à un prix juste et maîtrisé.

Toutefois, la FNME-CGT estime qu'il ne peut y avoir de subventions publiques sans réelles contreparties sociales, industrielles et environnementales, et que ces subventions ne doivent être assorties d'aucune exigence structurelle ou commerciale. De ce fait, la FNME-CGT émet plusieurs réserves majeures.

La FNME-CGT exige les éléments suivants :

- Le retour devant le CSEC à l'issue des débats du PLF et des négociations avec l'Union européenne ;
- La reconsultation du CSEC en fonction des conditions de financement et d'éventuelles contreparties ;
- La maîtrise publique du programme par EDF en tant que seul architecte ensemblier, de la conception jusqu'au démantèlement, avec des EPR2 pleinement intégrés au parc existant, sans dissociation en matière d'exploitation, de maintenance, d'ingénierie ou de commercialisation ;
- La sécurisation des savoir-faire sous statut IEG via un plan massif de recrutements et de formations ;
- Le développement des emplois sur l'ensemble du territoire, en faisant travailler en priorité les entreprises locales et tout le tissu industriel français ;
- Le refus d'une sous-traitance excessive, en réinternalisant le maximum d'activités, en limitant la sous-traitance en cascade ;
- Des chantiers socialement exemplaires avec une charte sociale du plus haut niveau, inscrite dans les contrats de toutes les entreprises jusqu'au dernier rang de sous-traitance, suivie avec les organisations syndicales, et assurant égalité de traitement, salaires et qualifications reconnus, formation, conditions de travail, transport et hébergement dignes, santé, sécurité, et exercice du droit syndical garanti ;
- Une conception du process industriel répondant aux évolutions climatiques qui impactent fortement les débits et la température des fleuves ;
- La garantie pour toutes et tous (foyers, collectivités et industriels) de bénéficier d'un accès à une électricité fiable, décarbonée et financièrement abordable, avec un fléchage explicite des gains vers les usagers, l'encadrement des prix de vente et une transparence totale sur le mécanisme retenu.

La FNME-CGT considère que le lancement du programme EPR2 constitue une décision stratégique pour l'avenir énergétique et industriel de la France. Il doit démontrer qu'il est possible de concilier transition énergétique ambitieuse, excellence industrielle et progrès social.

En responsabilité pour les travailleurs, EDF et le pays, les élus de la FNME-CGT émettent un avis favorable à la décision finale d'investissement sur les EPR2. Cet avis reste conditionné à la prise en compte de toutes les exigences exprimées ci-dessus et sur lesquelles nous serons intraitables.

CONTACT :
Thomas PLANCOT
RS CGT CSEC EDF
thomas.plancot@edf.fr